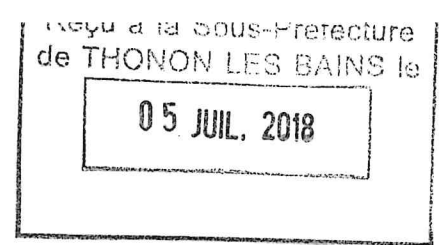




MAIRIE
DE
LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200



**Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de LA VERNAZ
Séance du Jeudi 28 Juin 2018**

République Française

L'an deux mil dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GARIN Jacqueline, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 22 juin 2018

N° 2018-06-05

O B J E T :

*Devis Chambre d'Agriculture
Savoie-Mont Blanc*

PRESENTS : Mmes GARIN Jacqueline, FIGUREAU Marie-Laure, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE- LONGET Yves, HAUTEVILLE Bernard, LABAR Philippe, REQUET Christophe, MOREL Alain.
Absent excusé : Mme CETTOUR-CAVé Laetitia

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire indique que dans le cadre de la mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP) sur la territoire de la Commune afin d'organiser et d'harmoniser le territoire agricole et de structurer la filière agricole, il y a lieu d'approuver un devis présenté par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc 73-74 d'un montant de **5 040,00 € TTC** qui a pour but l'accompagnement administratif et technique sur le terrain entre la Commune, les agriculteurs et la Société d'Economie Alpestre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis présenté par la Chambre d'Agriculture pour un montant de 5 040,00 €, pour la contribution à la mise en place de l'AFP.
- **INSCRIT et SOLLICITE** une subvention auprès du Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer
- **CHARGE** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire



Jacqueline GARIN
Maire